



PÔLE MEDICAL DE VEYRINS

Evolution à compter du 2 janvier 2025

Constitution de l'équipe du Pôle

Nous avons le plaisir de vous annoncer l'arrivée du Dr Valérie PIL, qui débutera son activité le 2 janvier 2025. Elle exercera quatre jours par semaine : les lundis, mardis, jeudis et vendredis (sous réserve de modifications).

Le Dr PIL travaillera en étroite collaboration avec Sophie BESSON, infirmière en pratique avancée, déjà installée au Pôle, ainsi qu'avec deux assistantes médicales, formant ainsi une équipe dédiée au suivi de votre santé.

Si vous souffrez d'une pathologie chronique, vous serez suivi conjointement par le Dr PIL et Sophie BESSON. Le Dr PIL vous recevra en consultation, à minima, une fois par an. Vous bénéficierez d'une prise en charge par une équipe traitante.

Vous aurez également la possibilité de consulter d'autres médecins qui viendront ponctuellement au Pôle, permettant ainsi d'augmenter l'offre de soins.

Recherche de médecin traitant

Vous n'avez pas encore rempli de formulaire :

Si vous êtes à la recherche d'un médecin traitant, nous vous invitons à remplir le formulaire de repérage mis en place par la CPTS du Pays des Couleurs. Ce formulaire est disponible :

- En mairie des Avenières-Veyrins-Thuellin : 1 square Emile Richerd, 38630 Les Avenières-Veyrins-Thuellin ;
- En mairie annexe des Avenières-Veyrins-Thuellin : 2 place François Cointereaux, 38630 Les Avenières-Veyrins-Thuellin ;
- En ligne, sur le site de la CPTS Pays des Couleurs (onglet « Services »).

Nous vous encourageons à prendre connaissance du courrier d'accompagnement pour plus de détails.

IMPORTANT : Veuillez noter qu'il est inutile de vous présenter directement au pôle médical pour obtenir un médecin traitant.



Merci de retourner le formulaire :

- Soit par voie postale : CPTS Pays des Couleurs 1 Allée du Parc 38390 MONTALIEU-VERCIEU
- Soit directement en mairies des Avenières-Veyrins-Thuellin, sous enveloppe cachetée, à l'attention de Mme MANFRIN.

Vous avez déjà rempli un formulaire :

Si un médecin du territoire de la CPTS est en mesure de vous suivre en tant que médecin traitant, vous serez contacté directement par téléphone pour fixer un rendez-vous.

En cas d'acceptation par le docteur Valérie PIL, il vous sera demandé de signer un contrat d'engagement médecin traitant afin de garantir le bon fonctionnement du pôle médical.

Pathologies traitées

2 types de consultations seront proposés :

- **Les consultations de suivi en tant que médecin traitant**

Réservées aux patients du Docteur PIL : suivi des pathologies chroniques, rédaction de certificats médicaux, suivi médical classique, vaccinations, renouvellement d'ordonnances...

- **Les consultations réservées aux soins non programmés (SNP)**

Les SNP répondent aux besoins des patients souffrant d'un problème de santé qui ne relève pas de l'urgence vitale mais dont la prise en charge ne peut être ni anticipée ni retardée.

Quelques exemples de soins non programmés :

- Traumatologie : plaies, entorses, chutes, etc.
- Infectiologie : syndromes grippaux, vomissements, fièvres, etc.

En cas d'urgence vitale ressentie, composez le 15.

Par souci d'efficacité et pour mieux répondre à vos besoins, un seul motif sera traité par consultation. Nous vous remercions de votre compréhension.

Modalités de prise de rendez-vous en SNP/urgences

Le fonctionnement actuel continue :

- **Soit par téléphone** : 04.28.35.14.00
- **Soit sur internet** : <https://paysdescouleurs.snp38.fr/>



Votre demande sera enregistrée et les secrétaires vous attribueront un rendez-vous selon les disponibilités des médecins. Vous recevrez un SMS vous indiquant le lieu, la date et l'heure de votre rendez-vous.

- Votre demande reste active pendant 4 heures. Si vous ne recevez pas de réponse dans ce délai, veuillez réitérer votre demande.
- **Nous ne pouvons pas garantir l'obtention d'un rendez-vous.** Les créneaux sont limités et dépendent des capacités de consultations.

IMPORTANT : Il est inutile de vous présenter au pôle médical pour obtenir un rendez-vous.

Modalités de prise de rendez-vous pour les patients du Dr PIL

- **Pour les urgences/SNP :** via la plateforme Entr'actes : 04.28.35.14.00 ou <https://paysdescouleurs.snp38.fr/>
- **Pour les rendez-vous de suivi :** les modalités vous seront expliquées lors de votre premier rendez-vous avec le Docteur PIL.
- Nous ne sommes pas en mesure d'assurer un accueil téléphonique actuellement.

Actualités du pôle

Pour rester informé des dernières actualités du Pôle Médical, consultez :

- Les sites internet et pages Facebook de la mairie des Avenières-Veyrins-Thuellin
- La page Facebook de la CPTS du Pays des Couleurs
- L'affichage sur place

Remarque : *Les agents communaux ne sont pas en mesure de fournir des informations supplémentaires concernant le pôle médical. Nous vous remercions de vous référer aux sources officielles mentionnées pour toute information.*

Nous vous remercions pour votre compréhension et votre patience durant la mise en place de ce nouveau service. Nous sommes impatients de vous accueillir au Pôle Médical de Veyrins.
